

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 AVRIL 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

21

nombre de membres
absents, excusés,
représentés :

5

nombre de membres
absents, non excusés, non
représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

1

date de la convocation :

12 AVRIL 2007

OBJET :

N° 2007 / 04 / 01

**CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
(C.U.C.S.) DE NIMES
METROPOLE**

L'an deux mille sept, le dix-huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR), MM Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. GRANIER), Manuel BELMONTE (pouvoir à M. SCERRI), Jean GRENIER (pouvoir à M. MOLINA).

Membres absents excusés, non représentés : M. Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

1 – OBJET

Signature de la convention cadre entre l'Etat et les partenaires concernés relative aux grandes orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) d'agglomération.

2 – PROBLEMATIQUE

Les contrats de ville sont arrivés à échéance au 31 décembre 2006.

Le Gouvernement a mis en place un nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires, défini par le comité interministériel des villes et du développement urbain du 9 mars 2006 : le Contrat urbain de Cohésion Sociale. C'est la circulaire du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement du 24 mai 2006 qui fixe le cadre de la nouvelle contractualisation selon un calendrier de mise en œuvre.

Le C.U.C.S. est proposé par l'Etat aux Villes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) compétents en la matière pour la période 2007 / 2012 (3 ans : 2007 / 2009 renouvelables une fois).

.../...

Le C.U.C.S. définit, outre le projet urbain de cohésion sociale, des programmes d'actions pluriannuels, les modalités de mise en œuvre d'évaluation et de suivi.

Il regroupe l'ensemble des programmes et contrats existants : Contrat Educatif Local (C.E.L), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.), Ville Vie Vacances (V.V.V.), Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.).

Les orientations prioritaires de l'Etat, outre des actions transversales, sont :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur la ville de Marguerittes, ont été définis par l'Etat et classés au niveau II de priorité :

- Les Cévennes,
- Les Tourmalines,
- Les Quatre Vents.

Les crédits seront principalement mobilisés et gérés par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (A.C.S.E., ex F.A.S.I.L.D.), créée par la loi du 26 mars 2006.

3 – ASPECT JURIDIQUE

Par délibération en date du 5 octobre 2006, dans le cadre de sa compétence en matière de politique de la ville, le conseil communautaire de Nîmes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire le pilotage de ce nouveau dispositif, qui devient Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération.

Les objectifs de la Ville étant de continuer à œuvrer dans des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement, santé, ...) et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative aux grandes orientations du C.U.C.S. d'agglomération.

4 – OBSERVATIONS

Le C.U.C.S. n'étant pas encore opérationnel, le premier semestre 2007 sera une période transitoire. Afin de ne pas provoquer de rupture dans la mise en œuvre des actions considérées comme prioritaires, l'Etat, l'A.C.S.E. (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances), le Conseil Général du Gard, la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, les villes de Marguerittes, Nîmes et Saint-Gilles ont sollicité les structures porteuses d'initiatives dans les domaines de la politique de la ville sous forme d'appel à projets. Des programmes pluriannuels d'actions seront précisés ultérieurement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

.../...

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le Comité interministériel des villes et du développement urbain du 9 mars 2006 pour une politique de la ville renouvelée,

Vu la circulaire du 24 mai 2006 du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.),

Vu la circulaire du 15 septembre 2006 de la Délégation interministérielle à la ville définissant la géographie prioritaire d'intervention et précisant l'élaboration, le contenu, les enveloppes financières, le calendrier et les modalités d'instruction des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.),

Vu la délibération du 5 octobre 2006 du conseil communautaire de Nîmes Métropole déclarant d'intérêt communautaire le pilotage du nouveau dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Considérant la volonté politique de la ville de Marguerittes de continuer, dans le cadre de dispositifs contractuels partenariaux, à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement, santé, ...) et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine

Considérant qu'une convention cadre de mise en œuvre a été élaborée et proposée par les différents partenaires,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention cadre,

Vu l'avis favorable de la commission municipale réunie le 4 avril 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui fixe les grandes orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération de Nîmes Métropole ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document à intervenir dans ce domaine.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 AVRIL 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

21

nombre de membres
absents, excusés,
représentés :

5

nombre de membres
absents, non excusés, non
représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

1

date de la convocation :

12 AVRIL 2007

OBJET :

N° 2007 / 04 / 02

**NIMES METROPOLE
CONVENTION JAZZ 2007**

L'an deux mille sept, le dix-huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BATTE), Mme Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR), MM Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. GRANIER), Manuel BELMONTE (pouvoir à M. SCERRI), Jean GRENIER (pouvoir à M. MOLINA).

Membres absents excusés, non représentés : M. Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Nîmes Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel adopté par l'assemblée communautaire par délibération n° 07-03-52, souhaite organiser un festival de jazz en 2007, en partenariat avec les communes membres.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune de Marguerittes pour l'organisation d'un festival de jazz en 2007, sur la base d'une participation à hauteur de 30 % pour un concert d'un montant maximum de 10.000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir avec Nîmes Métropole.

Le Maire